

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 26/02/2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 26/02/2026	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 26/02/2026	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.7.7	Mise à disposition de biens immeubles

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23\_062-DE

S<sup>2</sup>LO

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

13

Séance Publique ordinaire du **23 février 2026**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Ghislain de FLAUJAC  
Mme Renée MIQUEL ZASSO  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES**

**Objet :** Proposition d'avenant au bail emphytéotique avec la communauté de communes de la Lomagne Gersoise (CCLG) pour le transfert des emprises nécessaires au projet d'extension du pôle de santé

**RAPPORTEUR :** Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que le pôle santé sis Cours Gambetta, initié et construit en lien étroit avec l'association des professionnels de santé du bassin Lectourois, ne cesse de s'agrandir, du fait du nombre important de nouveaux professionnels de santé qui viennent s'y installer.

Il précise qu'après une première extension, déjà professionnels de santé, une seconde extension est engagée dans la cour sise sur la parcelle BY 642.

Aussi, afin de permettre la mise en œuvre de ces travaux et par la suite, de permettre l'occupation des espaces aménagés par de nouveaux professionnels de santé, il convient de prévoir le transfert de la cour, par la signature d'un avenant au bail emphytéotique initial pour disposer du transfert de propriété nécessaire à la réalisation de l'opération sur ladite parcelle.

Il propose ainsi à l'assemblée, de conclure un avenant au bail emphytéotique, pour une durée de 13 ans (durée restant à courir sur le bail initial), moyennant une redevance annuelle fixée à l'euro symbolique pour l'ensemble du bail et sans modification des autres stipulations du bail.


Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver la signature d'un avenant au bail emphytéotique avec la CCLG pour le transfert des emprises nécessaires au projet d'extension du pôle santé sur la parcelle BY 642, dans les conditions définies ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant au bail correspondant,
- de lui confier le soin d'accomplir toutes les démarches nécessaires

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉANGLES



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 26 FEV. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 26 FEV. 2026